

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA TROISIÈME SESSION (session extraordinaire) de la 21^e Législature s'est ouverte le 29 août. Le discours du trône, lu par Son Excellence le Gouverneur général, renfermait ce qui suit au sujet des affaires extérieures:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Vous serez . . . appelés à faire l'examen urgent des mesures visant à accroître la sécurité nationale et la coopération internationale. Les hostilités en Corée et la gravité croissante de la situation mondiale dont ces hostilités témoignent rendent nécessaires ces mesures. C'est d'ailleurs ce qui avait d'abord motivé la convocation de cette session spéciale.

Vous serez invités à voter des crédits supplémentaires pour la défense nationale et pour honorer nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord

Discours de M. Pearson sur la Corée*

Le 31 août, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré:

La Chambre s'attend sans doute que je lui parle cet après-midi de la situation internationale en général, que je lui fournisse certains détails sur les événements de Corée, et que je passe en revue ce qui s'est déroulé depuis la prorogation du Parlement ainsi que les mesures que le Gouvernement a prises pour faire face à cette situation critique. Aujourd'hui, toute notre attention doit se concentrer sur la Corée. C'est là que la lutte engagée avec le communisme soviétique a éclaté le plus ouvertement au grand jour et que la nature de cette lutte a été le plus nettement révélée. L'agression commise contre la République de Corée a fait sonner l'alarme dans tous les pays du monde. A ce son impérieux le Canada a accéléré ses propres préparatifs militaires et sa collaboration militaire avec ses alliés. C'est là également un des principaux motifs pour lesquels le Parlement a été convoqué en session spéciale.

Avant de parler de la Corée cependant, je veux jeter un rapide coup d'oeil sur la scène internationale dont elle n'est qu'une partie. Je veux, en particulier, rappeler à la Chambre certains aspects de la menace à laquelle nous avons à faire face et que font ressortir les derniers événements de Corée. Dans le régime soviétique, issu du matérialisme marxiste et du mysticisme russe, ainsi que dans les desseins de ceux qui l'exploitent, il y a beaucoup d'éléments difficiles à comprendre pour toute personne pénétrée des traditions occidentales et habituée aux façons de penser occidentales. Nous en savons néanmoins, ou du moins nous devrions maintenant en savoir beaucoup à ce sujet. Il importe d'en garder fermement à l'esprit les principaux traits. Ce n'est que par le souvenir constant de la nature des forces que nous avons à combattre que nous pouvons nous mettre en mesure d'arrêter de sages méthodes pour leur tenir tête. Il faut connaître l'ennemi; c'est un principe qu'on enseigne à tout soldat. Ce principe a la même valeur dans cette pénombre entre la guerre et la paix que durant la guerre elle-même.

Caractéristiques de l'impérialisme soviétique

La première caractéristique de l'impérialisme communiste des Soviets que je voudrais souligner aujourd'hui, et nous savons plus que jamais à quoi nous en tenir à cet égard, c'est que son activité s'exerce à l'échelle internationale. Convaincus que leur régime d'esclavage est en opposition inéluctable avec les modes de gouvernement libre des autres peuples, les maîtres du Kremlin étendent leurs calculs à toutes les

* Voir aussi le Livre blanc du ministère, intitulé *Le Canada et la crise coréenne*, que l'on peut se procurer en s'adressant à l'Imprimeur du Roi (15c. l'exemplaire).